

DONS SOLIDAIRES

Association régie par la loi du 1^o juillet 1901

13, rue de Temara

78100 – SAINT GERMAIN EN LAYE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

RAPPORT GENERAL présenté par - **A.E.G Audit Expertise et Gestion**
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Dijon
à - L'Assemblée Générale des Membres
Sur - Les comptes de l'exercice
Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Messieurs Mesdames,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association **DONS SOLIDAIRES** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

1 - Fondement de l'opinion :

▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ ***Justification des appréciations***

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2021.

- d'une part que les subventions d'investissement sont rapportées en résultat dans les mêmes proportions que les amortissements. Le montant net des subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élève à 28.966 € au 31/12/2021, contre 45.483 € au 31/12/2020. La quote-part virée en produit au compte de résultat s'élève à 16.517 € en 2021, contre 24.509 € en 2020.
- d'autre part comme il est mentionné dans l'annexe « la provision pour risques & charges est passée entre 2020 et 2021 de 513.545 € à 475.961 € » : l'impact de la dotation / reprise de provision sur le résultat d'exploitation s'élève à + 37.585 € en 2021 contre - 254.052 € en 2020. Au 31/12/2021 cette provision se monte à 475.961 € comptabilisée au passif du bilan, dont 45.000 € destinée à couvrir le coût éventuel de liquidation des stocks / 140.000 € destinée à la logistique / 282.260 € aux évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique de l'association et 8.701 € destinée aux engagements d'indemnité de départ en retraite. Pour cette dernière provision il y avait eu en 2020 une reprise importante de + 65.948 € liée à un changement de méthode de l'ancienneté future en application de la méthode prospective.
- par ailleurs comme ceci est présenté dans les « règles et méthodes comptables de l'annexe » les comptes 2021 restent établis selon les mêmes règles comptables que l'exercice précédent et selon le principe de la continuité d'exploitation. Cette analyse est reprise dans les réponses FAQ de la C.N.C.C Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes des 12 mai 2020 et 15 janvier 2021.
- de plus comme il est indiqué dans l'annexe, l'année 2021 a vu la crise sanitaire liée au Covid.19 se poursuivre : durant le confinement d'avril 2021, l'essentiel des équipes a travaillé à distance, les salariés ayant été munis d'ordinateurs portables. Il n'y a pas eu à mettre en place d'activité partielle. Par ailleurs l'association Dons Solidaires n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat – PGE.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres:

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il a été vérifié que, le rapport financier sur les comptes annuels 2021 mentionne les effets relatifs à la crise sanitaire liée au Covid.19, et en particulier que le principe de la continuité d'exploitation de l'association Dons Solidaires n'est pas remis en cause, et qu'ainsi les comptes 2021 sont établis selon ce principe de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de juin 2022 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels 2021.

3- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels 2021 ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association du 01/04/2022, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid.19.

4- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans des comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022,

Le Commissaire aux Comptes,

A.E.G - Audit Expertise et Gestion



Emeric BASTIDE





BILAN

ACTIF

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	198 366,43	171 079,18	27 287,25	40 671,74
Immobilisations incorporelles en cours	4 080,00	-	4 080,00	4 080,00
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 789,03	59 366,15	25 422,88	28 906,60
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	8 672,18	-	8 672,18	8 776,34
Total I	295 907,64	230 445,33	65 462,31	82 434,68
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	63 360,55	-	63 360,55	74 717,90
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	535 051,05	-	535 051,05	108 297,67
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 613 151,44	-	1 613 151,44	1 511 172,74
Charges constatées d'avance	3 001,54	-	3 001,54	2 429,72
Total II	2 214 564,58	-	2 214 564,58	1 696 618,03
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 510 472,22	230 445,33	2 280 026,89	1 779 052,71





PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	361 491,57	284 730,17
Excédent ou déficit de l'exercice	50 316,90	76 761,40
Situation nette (sous total)	411 808,47	361 491,57
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	28 966,26	45 482,83
Provisions réglementées		
Total I	440 774,73	406 974,40
FONDS REPORTES ET DEBIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	475 961,05	513 545,62
Provisions pour charges		
Total III	475 961,05	513 545,62
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	281 415,42	382 184,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	253 782,24	217 777,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 752,54	13 901,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	809 340,91	244 670,17
Total IV	1 363 291,11	858 532,69
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 280 026,89	1 779 052,71





COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations et Inscriptions	45 690,00	39 200,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 027 370,90	1 827 799,19
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	254 097,09	71 166,15
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	324 044,15	518 851,40
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	37 740,00	65 948,18
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 454,00	302,68
Total I	2 690 396,14	2 523 267,60
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 508 760,74	1 191 225,43
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	56 719,09	37 426,01
Salaires et traitements	765 895,73	624 861,78
Charges sociales	274 584,21	223 284,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 887,96	39 315,01
Dotations aux provisions	155,43	320 000,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 004,15	10 893,31
Total II	2 642 007,31	2 447 006,41
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	48 388,83	76 261,19
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	453,15	539,21
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	453,15	539,21
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	453,15	539,21
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	48 841,98	76 800,40
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 061,62	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	694,30	
Total V	1 755,92	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		



Sur opérations de gestion	260,00	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	260,00	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 495,92	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	21,00	39,00
Total des produits (I + III + V)	2 692 605,21	2 523 806,81
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 642 288,31	2 447 045,41
EXCEDENT OU DEFICIT	50 316,90	76 761,40
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	64 928 194,00	65 003 002,00
<i>Prestations en nature</i>	496 702,22	164 829,00
<i>Bénévolat</i>	343 156,44	366 908,48
TOTAL	65 768 052,66	65 534 739,48
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	64 928 194,00	65 003 002,00
<i>Prestations en nature</i>	496 702,22	164 829,00
<i>Personnel bénévole</i>	343 156,44	366 908,48
TOTAL	65 768 052,66	65 534 739,48





ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 2 280 026,89 €, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 50 316,90 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DONS SOLIDAIRES®

L'Association Dons Solidaires®, dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 7 août 2004 - Annonce 1211, a pour objet :

« De lutter contre l'exclusion et de promouvoir la solidarité et le développement durable selon le principe " donner plutôt que détruire, valoriser plutôt que gaspiller ".

Elle exerce toutes les activités et accomplit toutes les opérations tendant à réaliser cet objet.

Ses principales activités sont la promotion du don en nature, l'identification, la recherche et le démarchage de donateurs potentiels, la collecte des dons en nature qui lui sont personnellement consentis en considération de son objet, la gestion logistique de ces dons et leur redistribution à des personnes en difficulté, directement et par l'intermédiaire de mandataires. Les mandataires sont des structures de solidarité ayant pour objet notamment l'assistance des enfants, des familles ou des personnes en difficulté. Les mandataires s'engagent à respecter ses instructions, tout particulièrement à se conformer à la charte éthique de l'Association interdisant notamment la revente des produits reçus par l'Association et, plus généralement, tout usage qui ne serait pas au profit de personnes en difficulté. »

Dons Solidaires® collecte auprès d'entreprises des produits de consommation courante, non alimentaires, destinés à être redistribués à des personnes en difficulté.

Les produits provenant des donateurs sont livrés dans un entrepôt, triés, reconditionnés et adaptés aux besoins des structures de solidarité auxquelles ils sont ensuite distribués. Ils peuvent également leur être livrés directement.

Le financement de l'Association est assuré entre autres par des participations financières versées par les donateurs de produits, en vue de couvrir les frais de gestion (logistique et transport notamment). Pour parfaire ce financement, Dons Solidaires® sollicite des dons financiers et des subventions.

Dons Solidaires® s'appuie sur une équipe de collaborateurs salariés et un réseau de bénévoles pour mener à bien sa mission

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dons Solidaires®, reconnue d'utilité publique

Dons Solidaires® a été reconnue d'utilité publique par décret du 08/03/2021 publié au Journal officiel du 10/03/2021. Cette reconnaissance confirme l'importance de la double mission que nous portons depuis 18 ans de lutte contre le gaspillage et contre l'exclusion sociale. Nous espérons que ce nouveau statut encouragera nos partenaires à poursuivre et développer leur démarche de réemploi solidaire via le don de leurs invendus.



Dons Solidaires® parmi les lauréats du Plan #FranceRelance

Dans le cadre du plan de relance national #FranceRelance, un soutien exceptionnel de 100 millions d'euros a été annoncé par le gouvernement destiné à soutenir des associations de lutte contre la pauvreté.

2 610 projets ont été déposés sur tout le territoire, dont 132 au niveau national. Parmi les projets ayant un impact à l'échelle nationale, Dons Solidaires® fait partie des 33 projets lauréats retenus.

La subvention accordée par le ministère des Solidarités et de la Santé permettra de financer la modernisation des opérations logistiques et outils informatiques de Dons Solidaires®.

Le baromètre « Hygiène et Précarité en France »

Le baromètre « Hygiène et Précarité en France », commandé pour la deuxième fois par Dons Solidaires® à l'institut IFOP a été publié le 16 mars 2021. Ce baromètre dresse un état des lieux de l'évolution de la précarité hygiénique et de son impact sur l'estime de soi et l'insertion sociale.

Après un an de crise sanitaire, économique et sociale, les résultats de l'étude sont sans appel : la précarité hygiénique est une réalité bien ancrée avec 3 millions de Français qui continuent de se priver de produits d'hygiène de base faute de moyens ; un facteur d'exclusion sociale qui persiste et s'aggrave chez les plus fragiles.

Covid-19

Après une année 2020 marquée par 2 confinements nationaux, l'année 2021 a vu la crise sanitaire liée à la COVID-19 se poursuivre. Le plan de continuité de l'activité a permis à Dons Solidaires® d'assurer son fonctionnement et de poursuivre ses missions, y compris pendant le confinement d'avril 2021. L'association n'a pas eu à mettre en place d'activité partielle.

Visites ministérielles

L'action de lutte contre le gaspillage et la précarité menée par Dons Solidaires® a bénéficié cette année d'une reconnaissance et visibilité inédite.

Jeudi 27 mai, veille de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, les ministres Olivier Véran et Elisabeth Moreno, accompagnés des députés Laetitia Romeiro Dias, Marie Guévenoux, Marie-Pierre Rixain et Laurent Saint Martin, nous ont rendu visite dans notre entrepôt de Tigery (91).

Cette visite a été l'occasion pour les ministres de rappeler l'engagement du gouvernement pour la lutte contre la précarité menstruelle et de valoriser les actions de Dons Solidaires® depuis la collecte des dons auprès des entreprises jusqu'à la redistribution aux associations bénéficiaires.

En fin d'année c'est la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili qui est venue à notre rencontre dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi AGEC. La loi AGEC oblige à partir du 1^{er} janvier 2022, les producteurs, importateurs et distributeurs à réemployer, réutiliser ou recycler les produits non alimentaires invendus. Les produits d'hygiène et de puériculture invendus, en plus d'être concernés par l'interdiction de destruction, devront faire en priorité l'objet d'un don.

Les données ci-dessous résument l'activité 2021 :

- 138 entreprises donatrices de produits
- 1 118 structures de solidarité partenaires
- 74,9 M€ de produits distribués, en équivalent valeur marchande
- 1M de bénéficiaires accompagnés par les structures de solidarité partenaires de Dons Solidaires®



3. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les dispositions du Règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.



4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles sont amorties pour une durée de vie estimée d'utilisation suivant le modèle linéaire. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences SAP Business One	94 290,00	-	-	94 290,00
Développements informatiques	97 776,43	6 300,00	-	104 076,43
Immobilisations en cours	4 080,00	-	-	4 080,00
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 146,43	6 300,00	0,00	202 446,43
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau et informatique	64 069,28	8 719,75	-	72 789,03
Installations générales, agencement et amén. divers	12 000,00	-	-	12 000,00
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 069,28	8 719,75	0,00	84 789,03
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 776,34	-	104,16	8 672,18
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 776,34	0,00	104,16	8 672,18
TOTAL	280 992,05	15 019,75	104,16	295 907,64

4.2. AMORTISSEMENTS

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 230 445,33 € à fin 2021.

Les durées d'amortissement pratiquées par Dons Solidaires® sont les suivantes :

- Matériel informatique 3 ans
- Développement e-adhésion & reporting 3 ans
- Progiciel SAP Business One & développement e-catalogue 5 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers 10 ans



Le progiciel SAP Business One, certains développements et du matériel informatique ont fait l'objet de dons financiers d'un montant équivalent. Ces immobilisations et les dons correspondants sont amortis de façon similaire au prorata temporis.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences SAP Business One	58 932,67	13 476,00		72 408,67
Développements informatiques	92 462,02	6 208,49		98 670,51
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 394,69	19 684,49	-	171 079,18
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau et informatique	43 447,61	11 003,47		54 451,08
Installations générales, agencement et aménagements divers	3 715,07	1 200,00		4 915,07
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 162,68	12 203,47	-	59 366,15
TOTAL	198 557,37	31 887,96	-	230 445,33

4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur comptable.

Le classement détaillé des créances par échéance s'établit comme suit :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres	-	-	-
SOUS-TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	-	-	-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	63 360,55	63 360,55	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Autres Créances	535 051,05	535 051,05	-
SOUS-TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	598 411,60	598 411,60	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 001,54	3 001,54	-
TOTAL	601 413,14	601 413,14	-

4.4. DISPONIBILITES

Les disponibilités au 31/12/2021 s'élèvent à 1 613 151,44 €. Elles sont constituées d'un compte courant (1 364 470,78 €), d'un livret A (73 486,29 €) et d'un Compte sur Livret (175 194,37 €).





4.5. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	284 730,17	-	76 761,40	-	361 491,57
Excédent ou déficit de l'exercice	76 761,40	-76 761,40	50 316,90	-	50 316,90
Situation nette	361 491,57	-76 761,40	127 078,30	-	411 808,47
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	45 482,83	-	-	16 516,57	28 966,26
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL	406 974,40	-76 761,40	127 078,30	16 516,57	440 774,73

Les fonds associatifs sont constitués du report à nouveau, de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation et des subventions d'investissements.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 08/06/2021, le résultat de l'exercice 2020, d'un montant de 76 761,40 €, est affecté dans sa totalité au report à nouveau, portant son montant à 361 491,57 €.

Le poste subventions d'investissement enregistre les subventions reçues au titre du financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

Les subventions sont rapportées en produits au compte de résultat dans les mêmes proportions que les amortissements au prorata temporis. Au 31/12/2021, la quote-part virée au compte de résultat s'élève à 16 516,57 €, ramenant les subventions à un montant de 28 966,26 €.

4.6. ETAT DES PROVISIONS

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque Dons Solidaires® a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions pour risques	505 000,00		37 740,00	467 260,00
Provisions pour pensions et obligations	8 545,62	155,43		8 701,05
TOTAL	513 545,62	155,43	37 740,00	475 961,05

Les évolutions des provisions suivantes ont été décidées :

- Maintien de la provision pour risques et charges de 45 000,00 € destinée à couvrir le coût de liquidation des stocks dans l'hypothèse où l'activité de Dons Solidaires® devrait s'arrêter,
- Reprise de 37 740 € de la provision pour risques et charges constituée au titre des évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique,



- Augmentation de 155,43 € de la provision au titre des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite. Cette provision a été calculée selon la méthode préconisée par l'Agirc et l'Arrco. Cette provision est donc portée à 8 701,05 €.

4.7. ETAT DES ECHEANCE DES DETTES

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2021 :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-
- à plus d'1 an à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	281 415,42	281 415,42	-
Personnel et comptes rattachés	105 781,22	105 781,22	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	84 045,48	84 045,48	-
Etat et autres coll. Publiques : Impôts sur les bénéfices	21,00	21,00	-
Etat et autres coll. Publiques : TVA	-	-	-
Etat et autres coll. Publiques : Obligations cautionnées	-	-	-
Etat et autres coll. Publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	63 934,54	63 934,54	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres dettes	18 752,54	18 752,54	-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	809 340,91	809 340,91	-
TOTAL	1 363 291,11	1 363 291,11	-

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



	Exercice N	Exercice N-1
Participation aux frais	2 028 595,90	1 827 915,19
Subventions reçues	254 097,09	71 166,15
Dons financiers	307 527,58	494 342,27
Dons sur investissements	16 516,57	24 509,13
Reprises d'amort, de prov	37 740,00	65 948,18
Cotisations et inscriptions reçues des membres	45 690,00	39 200,00
Transfert de charges d'exploitation	229,00	186,67
Autres produits de gestion courante	0,00	0,01
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 690 396,14	2 523 267,60

5.2. VENTILATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice N	Exercice N-1
Electricité, petit équipement et fournitures administratives	15 743,14	30 185,16
Locations immobilières et entretien	59 911,52	57 427,73
Maintenance contractuelle et ponctuelle	39 390,34	39 097,88
Personnel extérieur	19 078,34	18 246,74
Honoraires	122 172,92	106 326,00
Honoraires comptables	5 840,00	4 980,00



Relations Publiques et presse, publications, communication, étude et événements	58 887,46	53 880,11
Frais de stockage, de préparation et de transport des dons	1 091 454,90	836 080,08
Frais de déplacements et missions	35 394,93	7 070,99
Frais postaux et de télécommunication	10 797,08	9 246,46
Cotisations extérieures	18 399,70	18 075,96
Taxe sur les salaires et formation continue	56 719,09	37 426,01
Rémunération du personnel, congés payés	765 895,73	624 861,78
Charges sociales	264 289,78	214 685,54
Participation frais restauration	7 302,83	6 739,63
Dotations aux amortissements et provisions	32 043,39	359 315,01
Autres charges d'exploitation	38 686,16	23 361,33
CHARGES D'EXPLOITATION	2 642 007,31	2 447 006,41

6. AUTRES INFORMATIONS

ETP → L'équivalence d'une personne à temps plein.

	ETP au 31/12/2021	ETP au 31/12/2020
Cadres	14,80	11,80
Collaborateurs	8,00	4,00
TOTAL	22,80	15,80

7. ENGAGEMENT HORS BILAN

NEANT



8. VALORISATION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

8.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : DONS EN NATURE

Les dons de produits accordés par les entreprises partenaires et distribués par Dons Solidaires® à son réseau d'associations sont comptabilisés en classe 8, à la clôture de l'exercice. Chaque produit est valorisé selon une valeur marchande déterminée de façon prudente à partir des prix de vente publics répertoriés dans les commerces.

	Exercice N	Exercice N-1
Stock de produits au 01/01	22 603 225,02 €	9 084 414,57 €
Produits reçus des donateurs	64 928 194,25 €	65 003 002,21 €
Produits distribués aux associations	74 870 974,27 €	51 430 779,69 €
Variations exceptionnelles de stock	117 435,30 €	53 412,07 €
Stock de produits au 31/12	12 543 009,70 €	22 603 225,02 €

8.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : PRESTATIONS DE SERVICE

Les prestations de service gratuites ont été valorisées pour l'exercice 2021 à 496 702,22 €.



8.3.CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : BENEVOLAT & MISE A DISPOSITION DE PERSONNES

Le recensement des heures de bénévolat & de mécénat de compétences a été effectué à partir de données récoltées mensuellement auprès des volontaires.

La valorisation du temps passé est effectuée soit sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, soit sur base des éléments communiqués par les mécènes.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 343 156,44 € en 2021.

